



Département des
institutions, du
territoire et du sport

Place du Château 1
1014 Lausanne

COMMUNE DE CUDREFIN

Prolongation de la zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC Parcelle n° 459

FEUILLE D'ENQUETE

Le dossier est déposé

- au Greffe de la commune de Cudrefin (Maison de Commune, Grand-Rue 2, 1588 Cudrefin);
- à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne);

du 1er mars au 30 mars 2025 inclusivement,

conformément à l'avis publié dans la Feuille des avis officiels du 28 février 2025. **Les pièces sont également disponibles à l'adresse www.vd.ch/dgtl sous la rubrique Actualités.**

Le dossier d'enquête comprend :

- la modification du règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelle n° 459 » ;
- un rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT.

L'attestent au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Nombres d'oppositions et
observations formulées :

- sur la présente feuille d'enquête :

.....

- adressées à la Municipalité de Cudrefin :

.....

Remarque importante : toute inscription sur la présente feuille doit être accompagnée du nom et de l'adresse de son auteur. En outre, elle doit être datée et signée.